

**Information du 18/03/14 concernant la date d'entrée en vigueur de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et la République de Maurice**

(JOUE n° L 79 du 18 mars 2014)

---

La République de Maurice et l'Union européenne se sont mutuellement notifié, le 17 janvier et le 28 janvier 2014 respectivement, l'accomplissement des procédures internes nécessaires à la conclusion de l'accord de partenariat dans le secteur la pêche signé le 21 décembre 2013.

L'accord est par conséquent entré en vigueur le 28 janvier 2014, conformément à son article 17.

---

**Source URL:** <https://aida.ineris.fr/reglementation/information-180314-concernant-date-dentree-vigueur-laccord-partenariat-secteur-peche>